

Créteil, le 2 juin 2015

**Objet : Compte rendu du conseil d'école doctorale SVS-402 du 9 février 2015**

**Présents :** Candice Gottscheck (CG), Mathieu Leclerc (ML), Ilaria Cascone (IC), José Cohen (JC), Pascale Fanen (PF), Nabila Seddiki (NS), Nadège Bondurand (NB), Jorge Boczkowski (JB), Charlotte Jacquemot (CJ), Marianne Gervais Taurel (MGT), François Ballet (FB), Renaud Tissier (RT), Christine Lacabaratz (CL), Lydie Viatte (LV), Marine Boisson-Cohen (MBC),

**Nouveaux membres :** Iman Gasmi (IG) et Réjane Troudet (RTr)

**Excusés :** Ina Menkova (IM), Oriane Wagner Ballon (OWB), Jeannick Lelagadec (JL), Anthula Kavo (AK), Pascal Alt (PA), Bruno Gogly (BG), Marcel Filoche (MF), Grégory Katz (GK).

**La séance est ouverte à 17 heures 15.**

Modifications de la constitution du conseil d'Ecole doctorale.

Jeannick Lelagadec est nouvellement élue au sein du conseil général du Val de Marne. Elle est en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et a accepté de siéger au conseil d'Ecole doctorale à la place de Liliane Pierre.

Les trois représentants étudiants sont amenés à être remplacés rapidement du fait de soutenance de thèse à l'automne prochain pour 2 d'entre eux et du retour vers la clinique pour le troisième actuellement titulaire d'un post d'accueil Inserm qui prend fin en octobre 2016.

Imane Gasmi du DHU VIC et Rejane Troudet du DHU PEPSY ont participé à ce comité. Il est convenu d'un « tuilage » avec les représentant actuels jusqu'à la prochaine réunion incluse. Un troisième représentant sera identifié prochainement au sein du DHU ATVB.

**1. Questions et propositions des représentants étudiants. Mathieu Leclerc**

ML soulève la question du financement de la 4eme année de thèse, de plus en plus rare et dont l'absence peut mettre en péril une thèse. JC propose que cette question soit abordée avec les directeurs de DHU qui semblent prêts à participer aux financements des thèses. CJ souligne que dans les nouvelles recommandations ministérielles, le message d'une thèse en 3 ans (pas plus) est très clair. Même si elle comprend la demande, une telle démarche risquerait d'être mal perçue lors des prochaines évaluations car à l'encontre des recommandations.

**Décision.** JC posera tout de même la question aux 3 directeurs de DHU.

ML soulève la question de formations doctorales très spécifiques (comme les bio-statistiques) et absentes à ce jour. JC ajoute que l'initiation à la propriété industrielle manque aussi. LV précise que la SATT IDFInnov est prête à prendre en charge cette dernière formation. NBD va tenter de trouver une solution en externe ou en interne pour la formation biostatistique.

**Décision.** NB tachera d'organiser la mise en place de ces deux formations pour l'année universitaire 2015-2016.

**2. Organisation du ou des comité(s) de suivi de thèse : Charlotte Jacquemot**

CJ présente un état des lieux de notre ED en comparaison avec la pratique d'autres ED. Là encore CJ insiste sur les recommandations ministérielles qui proposent l'organisation de 2 comités. Plusieurs schémas sont longuement discutés entre plusieurs membres du comité : un projet avec des objectifs

définis dès le début de la thèse, un comité en fin de première et deuxième année, une discussion sur les projets post-doctoraux des candidats...

**Décisions.**

- Dès la rentrée 2015, une journée d'audition des projets de tous les entrants sera organisée. A cette occasion un document écrit court leur sera demandé. CJ rédigera un **document 1** cadre que devront compléter les étudiants. Les étudiants ayant passé le concours d'attribution des allocations doctorales seront dispensés mais invités. Ainsi, tous les projets seront identifiés.

Deux comités de suivi de thèse devront être tenus : ces comités sont constitués du directeur de thèse, de 2 rapporteurs (dont 1 HDR au moins est extérieur à l'UPE et non impliqué dans les travaux du doctorant).

**Fin de première année (octobre)\***

- **Document 2** écrit du doctorant sur maximum 2 pages présentant: objectifs, méthodologie, résultats, calendrier prévisionnel, activités/réalisations annexes (publications, prix, enseignement, participation à des conférences, formations, etc). Ce document est à envoyer au comité avant la soutenance.

- Présentation orale du doctorant : 20 min de présentation, 20 min de questions discussion avec le comité en l'absence du directeur de thèse

- CR écrit du comité après la présentation orale (**document 3** ; 1-2 pages) renseignant sur la qualité de la présentation, l'adéquation de la méthodologie et du plan de recherche avec la question posée, l'état des connaissances et capacité à répondre aux questions, les points forts / points faibles, les activités annexes et la dissémination, les recommandation du comité.

**Fin de deuxième année (octobre)\* :**

Même format plus discussion avec l'étudiant sur les plans pour l'après thèse.

CJ va proposer au comité de pilotage les trois documents pré-formatés qui seront les documents officiels.

*\* Les inscriptions en seconde et troisième année de thèse seront conditionnées à la remise des CR.*

**3. Proposition des critères de sélection des étudiants pour l'attribution des contrats doctoraux. Mise en place effective dès 2015. Pascale Fanen**

PF revient sur les pratiques de notre ED en ce qui concerne les critères d'attribution. Plusieurs critères sont longuement discutés entre plusieurs membres du comité et leur ordre d'importance.

Il en ressort la mise en place de critères principaux et de critères secondaires en cas d'égalité entre deux ou plusieurs dossiers ainsi qu'une hiérarchie. Parmi les critères à mettre en avant FB insiste sur le caractère innovant du projet, PF insiste sur la motivation de l'étudiant qui devra être sollicité spécifiquement sur ce point.

**Décision.**

- PF va rédiger un document cadre qui sera communiqué à l'ensemble des directeurs de thèse proposant un candidat. Un document pré-formaté pour les membres du jury sera également établi.

- Il est également décidé que les projets de thèses seront désormais demandés plus tôt (en février) et divulgués afin que des candidats venant d'autres laboratoires et ou de masters différents puissent postuler auprès du directeur de thèse. La confirmation de demande d'allocation avec un candidat attiré sera prise en compte définitivement un mois avant le concours (fin mai).

**4. Organisation du concours d'attribution des allocations 2015 : José Cohen.**

JC informe le conseil de l'attribution de 6 allocations pour notre ED. Cette année le doyen de la faculté de médecine et le directeur de l'IMRB ont décidé d'attribuer une allocation supplémentaire.

## Sciences de la Vie et de la Santé

Elle sera remise sous la forme d'un « prix » au candidat classé premier. Enfin, une allocation supplémentaire est en discussion avec les directeurs de DHU. Elle sera peut être effective dès cette année.

Par ailleurs, deux allocations supplémentaires sont attribuées par UPE au titre des pôles Santé Société et Ville et environnement. Le jury sera chargé d'effectuer un classement des projets émanant de notre ED mais la décision finale appartiendra au CS d'UPE en compétition avec les autres ED. Le comité restreint propose que ces deux allocations fléchées soient ouvertes aux candidats médecins. Enfin, pour l'affichage en 2016 il sera proposé (i) de ne pas exiger de présenter un étudiant à l'ED pour afficher un sujet, (ii) d'afficher les sujets sur le site de l'ED pour susciter la candidature de bons candidats extérieurs et favoriser la mobilité des candidats en interne, sauf avis du directeur de thèse, (iii) de n'autoriser la soutenance que des candidats qui sont dans la première moitié du classement de leur M2 (comme cela est fait à Clermont-Ferrand).

**Décisions.** Le jury aura lieu le 29 juin 2015. Face aux forts risques de conflit d'intérêt de plusieurs membres du conseil, il est décidé de faire appel à des experts extérieurs en plus de membres du conseil non-impliqués. Un seul concours sera organisé pour les deux appels d'offres. Pour les deux allocations fléchées des membres additionnels du comité seront sollicités.

### **5. International : (très rapide) état des lieux : Ilaria Cascone**

IC redéfinit les objectifs possibles concernant le développement de l'international au sein de notre ED et qui sont la recherche de financement de thèse et la valorisation de l'ED. Elle présente les différentes possibilités pour ces deux axes mais en mettant en avant la nécessité d'investissements en moyens humains considérables.

IC explique également les difficultés aujourd'hui difficilement surmontables qui existent en terme de moyen et de périmètre entre UPE et l'UPEC. Ces difficultés bloquent pour l'instant toutes démarches d'envergure. Toutefois, IC mentionne aussi que Mr Marc Foucault, Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et ancien directeur des Relations européennes et internationales et de la Coopération, a été mandaté par la présidence d'UPE pour mener une étude sur les stratégies d'internationalisation au sein d'UPE.

### **6. Partenariats industriels.**

La volonté de renforcement des partenariats industriels est une volonté de l'ED et a été évoquée lors de chaque conseil. Afin d'amorcer ce partenariat les directeurs de l'IMRB (JB) et de l'ED SVS (JC) ont décidé que la prochaine journée Scientifique de l'IMRB sera dédiée à cette thématique.

**Décision.** Un comité de pilotage est mis en place. Il comprendra F. Ballet Medicen, G. Katz, ESSEC, L.Viatte SATT IDFInnov, J. Boskowski IMRB, J. Cohen ED SVS. Une première réunion de ce comité se tiendra avant l'été dans les locaux de la SATT IDFInnov.

### **7. Organisation de l'ordre du jour du prochain conseil.**

- (i) Evaluation de l'école doctorale par les représentants étudiants
- (ii) Rapport sur le concours d'attribution des allocations doctorales
- (iii) partenariats industriels, premier retour sur l'organisation de la journée IMRB/SVS
- (iv) Formations doctorales, bilan et propositions

Il est convenu que la prochaine réunion aura lieu début octobre 2015.

La séance est levée à 19h15.

Rédacteur : José Cohen

*Secrétariat : Candice Gottscheck Tél : 01 45 17 44 33 Email [ecoledoc-svs@univ-paris12.fr](mailto:ecoledoc-svs@univ-paris12.fr)  
La Pyramide, 80 avenue du Général De Gaulle, 94010 Créteil cedex*